

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-DYE-SUR-LOIRE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-DYE-SUR-LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Didier Heitz, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2018

Nombre de conseillers

en exercice : 15 présents : 11 votants : 13

ETAIENT PRESENTS : Didier HEITZ, Jean-Marie MICELI, Martine LE MAREC, Marie DUBOISSET, Jean-Michel THIBAULT, Norbert TROCMÉ, Carine CHARODIE, Jérôme ROUX, Patrice PETIT, Mireille BIZERAY, Florence CASSETTA.

ABSENTS EXCUSÉS : Dominique LABEDAN, Véronique JUSSY, Stéphanie DUQUENET, Nathalie KINIECIK.

Dominique LABEDAN a donné procuration à Marie DUBOISSET

Véronique JUSSY a donné procuration à Martine LE MAREC

Secrétaire de séance : Jérôme ROUX

OBJET : TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE
N° 2018-25

Dans le cadre du fonctionnement de la garderie périscolaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après analyse des charges et des produits du service,

- Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :
 - Fréquentation du matin : 2 euros la séance
 - Fréquentation du soir : 2.50 euros la séance
 - Fréquentation matin et soir : 4 euros les deux séances
 - Fréquentation occasionnelle : 3 euros la séance

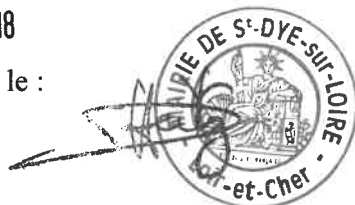
- Donne tout pouvoir au Maire pour recouvrer cette prestation auprès des familles.

Le maire,


D. HEITZ



Pour copie conforme,
Certifié conforme
Publié le : 5 JUIL. 2018
Reçu en Préfecture le :



Accusé de réception en préfecture
041-214102071-20180628-2018-25-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018